



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Publié le

26 AOUT 2022

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement et des procédures d'utilité publique

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2022/02735 du 29 JUL. 2022
emportant transfert de gestion des parcelles du domaine public
nécessaires à la réalisation des ouvrages annexes n° 7402P, 7403P, 7404P et 7405P
de la ligne 15 Est du métro du Grand Paris Express
sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne

LA PRÉFÈTE DU VAL-DE-MARNE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L. 122-6, L. 132-1 et suivants et R. 132-1 à R. 132-4 ;

VU le code des transports ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2123-3 à L.2123-6 ;

VU la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris ;

VU le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière, et notamment ses articles 5 et 6 ;

VU le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 modifié relatif à la société du Grand Paris ;

VU le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris ;

VU le décret n° INTA2104596D du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAUT en qualité de Préfète du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2017-0325 du 13 février 2017 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est / orange du réseau complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris entre « Saint-Denis Pleyel » (gare exclue) et « Champigny Centre » et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin, Drancy, Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy, Rosny-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois et Le Perreux-sur-Marne ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2018-1438 du 20 juin 2018 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est / orange du réseau complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris entre « Saint-Denis Pleyel » (gare exclue) et « Champigny centre », prononcée par l'arrêté n° 2017-0325 du 13 février 2017, et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Rosny-sous-Bois ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2021-3381 du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est / orange du réseau complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris entre « Saint-Denis Pleyel » (gare exclue) et « Champigny centre », prononcée par arrêté inter-préfectoral n°2017-0325 du 13 février 2017 modifié par arrêté n° 2018-1438 du 20 juin 2018, et emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) de Rosny-sous-Bois, Drancy, et des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) des EPT Est Ensemble et Plaine Commune ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021/00577 du 25 février 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue de déterminer les parcelles ou droits réels immobiliers à exproprier, dans le cadre de la réalisation des ouvrages annexes n° 7402P, 7403P, 7404P et 7405P du projet de ligne 15 Est du réseau de transport public du Grand Paris, qui s'est déroulée du lundi 29 mars au samedi 17 avril 2021 inclus ;

VU les pièces constatant que l'arrêté et l'avis d'ouverture de l'enquête concernant le présent projet ont été publiés et affichés dans la communes concernée et que l'avis d'enquête a été inséré dans un journal diffusé dans le département du Val-de-Marne ;

VU toutes les pièces de l'enquête parcellaire à laquelle le présent projet a été soumis ;

VU les plans et les états parcellaires ;

VU le rapport et les conclusions rendus le 10 septembre 2021 par la commission d'enquête, et formulant un avis favorable ;

VU le courrier en date du 23 février 2022 de M. Bernard Cathelain, membre du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), demandant à la Préfète du Val-de-Marne la prise des arrêtés de cessibilité et de transfert de gestion portant sur la maîtrise foncière des parcelles nécessaires à la réalisation des ouvrages annexes n° 7402P, 7403P, 7404P et 7405P du projet de ligne 15 Est du réseau de transport public du Grand Paris, sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne ;

Considérant le caractère d'utilité publique de la réalisation du projet de la ligne 15 Est du réseau de transport public du Grand Paris, rendant nécessaires la maîtrise des parcelles situées sur la commune de Champigny-sur-Marne au profit de la Société du Grand Paris.

Considérant qu'un transfert de gestion est adapté à la gestion d'ouvrages et d'aménagements publics et qu'il s'agit d'une opération présentant un caractère d'intérêt général.

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Font l'objet d'un transfert de gestion pour cause d'utilité publique au profit de la Société du Grand Paris, les parcelles situées sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne et désignées sur les plans et l'état parcellaire annexés au présent arrêté, nécessaires à la réalisation des ouvrages annexes n° 7402P, 7403P, 7404P et 7405P du projet de ligne 15 Est du réseau de transport public du Grand Paris.

ARTICLE 2

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle, Case postale n° 8630, 77 008 Melun Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Ce recours peut être déposé auprès de cette juridiction administrative par voie postale, sur place auprès de l'accueil de la juridiction, ou par le biais de l'application <https://www.telerecours.fr/>.

Pendant cette période, un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité préfectorale.

ARTICLE 3

La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne, le maire de la commune de Champigny-sur-Marne et le président du directoire de la Société du Grand Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

La Préfète du Val-de-Marne


Sophie THIBAUT

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2022/02934 du 29 JUIL. 2022

**déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation
des ouvrages annexes n° 7402P, 7403P, 7404P et 7405P
de la ligne 15 Est du métro du Grand Paris
sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne**

LA PRÉFÈTE DU VAL-DE-MARNE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L. 132-
et suivants et R. 132-1 à R. 132-4 ;

VU le code des transports ;

VU la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles
bâti ;

VU la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris ;

VU le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière, et
notamment ses articles 5 et 6 ;

VU le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 modifié relatif à la société du Grand Paris ;

VU le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du
réseau de transport public du Grand Paris ;

VU le décret n° INTA2104596D du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie
THIBAUT en qualité de Préfète du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté inter-prefectoral n° 2017-0325 du 13 février 2017 déclarant d'utilité publique et
urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est / orange du réseau
complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris entre « Saint-Denis Pleyel »
(gare exclue) et « Champigny Centre » et emportant mise en compatibilité des
documents d'urbanisme des communes de Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin, Drancy,
Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy, Rosny-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois et Le Perreux-sur-
Marne ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2018 -1438 du 20 juin 2018 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est / orange du réseau complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris entre « Saint-Denis Pleyel » (gare exclue) et « Champigny centre », prononcée par l'arrêté n° 2017-0325 du 13 février 2017, et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Rosny-sous-Bois ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2021-3381 du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est / orange du réseau complémentaire du réseau de transport public du Grand Paris entre « Saint-Denis Pleyel » (gare exclue) et « Champigny centre », prononcée par arrêté inter-préfectoral n°2017-0325 du 13 février 2017 modifié par arrêté n° 2018-1438 du 20 juin 2018, et emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) de Rosny-sous-Bois, Drancy, et des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) des EPT Est Ensemble et Plaine Commune ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021/00577 du 25 février 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue de déterminer les parcelles ou droits réels immobiliers à exproprier, dans le cadre de la réalisation des ouvrages annexes n° 7402P, 7403P, 7404P et 7405P du projet de ligne 15 Est du réseau de transport public du Grand Paris, qui s'est déroulée du lundi 29 mars au samedi 17 avril 2021 inclus ;

VU les pièces constatant que l'arrêté et l'avis d'ouverture de l'enquête sur le projet ont été publiés et affichés dans la commune concernée ;

VU toutes les pièces de l'enquête parcellaire à laquelle le présent projet a été soumis dont les plans et les états parcellaires ;

VU le rapport et les conclusions favorables rendus le 10 septembre 2021 par la commission d'enquête ;

VU le courrier en date du 23 février 2022 de M. Bernard Cathelain, membre du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), demandant à la Préfète du Val-de-Marne la prise des arrêtés de cessibilité et de transfert de gestion portant sur la maîtrise foncière des parcelles nécessaires à la réalisation des ouvrages annexes n° 7402P, 7403P, 7404P et 7405P du projet de ligne 15 Est du réseau de transport public du Grand Paris, sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Sont déclarés immédiatement cessibles pour cause d'utilité publique au profit de la SGP, les parcelles nécessaires à la réalisation des ouvrages annexes n° 7402P, 7403P, 7404P et 7405P du projet de ligne 15 Est du réseau de transport public du Grand Paris, sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne, et désignées sur les plans et l'état parcellaire annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2

Les emprises expropriées nécessaires à la réalisation du projet et appartenant à des copropriétés seront retirées de la propriété initiale, conformément aux dispositions de l'article L. 122-6 du code de l'expropriation.

ARTICLE 3

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle, Case postale n° 8630, 77 008 Melun Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

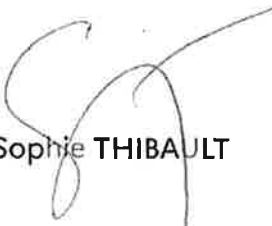
Ce recours peut être déposé auprès de cette juridiction administrative par voie postale, sur place auprès de l'accueil de la juridiction, ou par le biais de l'application <https://www.telerecours.fr/>.

Pendant cette période, un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité préfectorale.

ARTICLE 4

La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne, le maire de la commune de Champigny-sur-Marne et le président du directoire de la Société du Grand Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

La Préfète du Val-de-Marne



Sophie THIBAUT

Mairie d'Evreux :
Société du Grand Paris
 2-4, Mail de la Petite Espagne
 93200 Saint-Denis

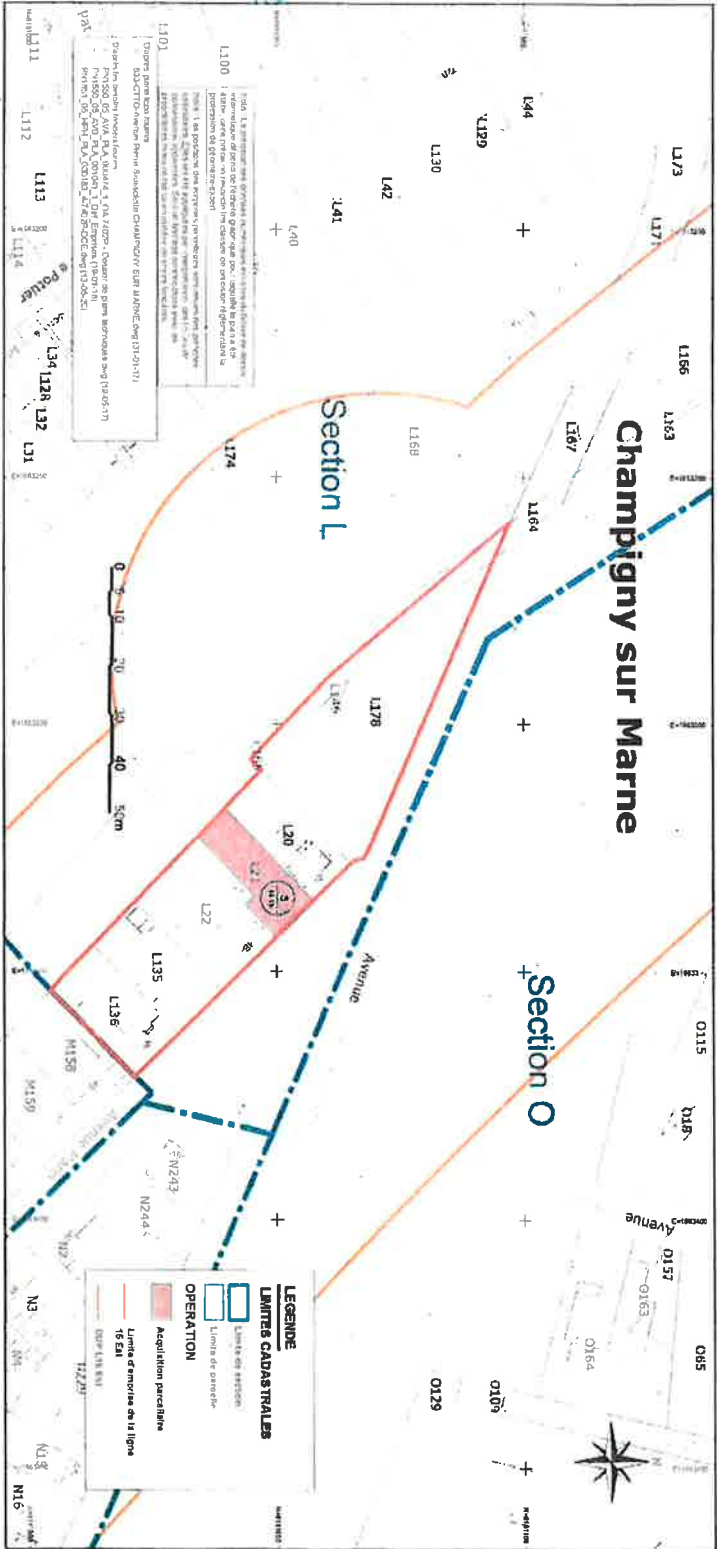


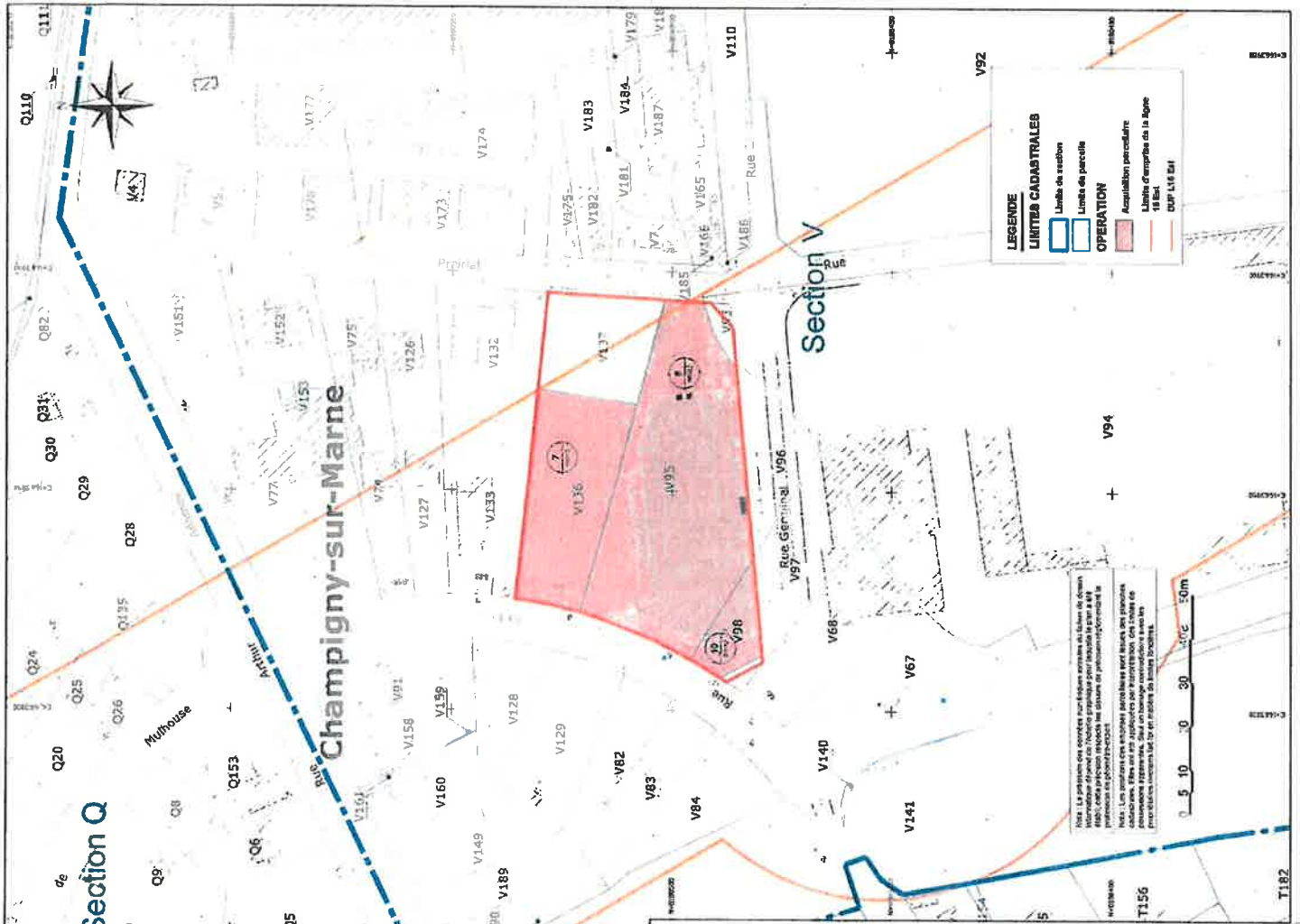
Emetteur :
 ATCF Cadastre Evreux
 11 rue de la République
 27000 Evreux
 02 33 30 10 00
 02 33 30 10 01

Réseau de transport public du Grand Paris
Dossier de Cessibilité
 Plan de Cessibilité
 OA 7402P
 Commune de Champigny-sur-Marne
 T8

MODIFICATIONS

Operation	N° de l'opération	N° de l'acte	Date	Etat	Indice
ACT	1107M353	288	31/12/2016	31/12/2016	3
ACT	1107M353	318	31/12/2016	31/12/2016	3
ACT	1107M353	318	31/12/2016	31/12/2016	4





LEGENDE

LIMITES CADASTRALES

- Limite de section
- Limite de parcelle

OPERATION

- Accumulation parcelaire
- Limite d'emprise de la ligne
- 10 Est
- DUP 416 EM

Notes: Les parcelles sont indiquées sur les plans de situation de l'opération (PDS) et sur les plans de situation de l'opération (PDS) et sur les plans de situation de l'opération (PDS). Les parcelles sont indiquées sur les plans de situation de l'opération (PDS) et sur les plans de situation de l'opération (PDS). Les parcelles sont indiquées sur les plans de situation de l'opération (PDS) et sur les plans de situation de l'opération (PDS).

Section Q

Champigny-sur-Marne

Section R

Section V

Société de Grand Paris
Société de Grand Paris
Rue France
92000 St-Denis

Emetteur :
ATGT
34-36, Avenue Louis Aragon
92000 St-Denis

Réseau de transport public du Grand Paris
Dossier de Cessibilité

Plan de Cessibilité
OA 7403P
Commune de Champigny-sur-Marne
TB

Emetteur	N° de dossier	N° de PDP	Déclivité	Forme	Objet	Type de dossier	Pré-juré et fin	Date	Statut
ATGT	111074850X	00X	00X	00X	00X	00X	00X	00X	00X

MODIFICATIONS

N°	Date	Objet	Statut
1	13/04/2022	Signature de l'acte de cession	Final
2	13/04/2022	Signature de l'acte de cession	Final

LE PREFET

29 JUIL. 2022



Section X

Section Y

Section BH

Section Z

Sophie THIAULT

VO ET RATTACHE A MON BREVET EN DATE DU 29 JUL. 2022

LE BREVET

LEGENDE

LIMITES CADASTRALES

Limite de section

Limite de parcelle

OPERATION

Transfert de gestion (plein sol)

15 EA

15 EA

CUP 115 EA



Plan de la commune de Champigny-sur-Marne

Maitre d'ouvrage :

Société du Grand Paris

204, Mail de la Paix - Paris

92200 Saint-Denis

Maitre d'œuvre :

Société du Grand Paris

204, Mail de la Paix - Paris

92200 Saint-Denis

Maître d'ouvrage :

Société du Grand Paris

204, Mail de la Paix - Paris

92200 Saint-Denis

Réseau de transport public du Grand Paris

Dossier de transfert de gestion

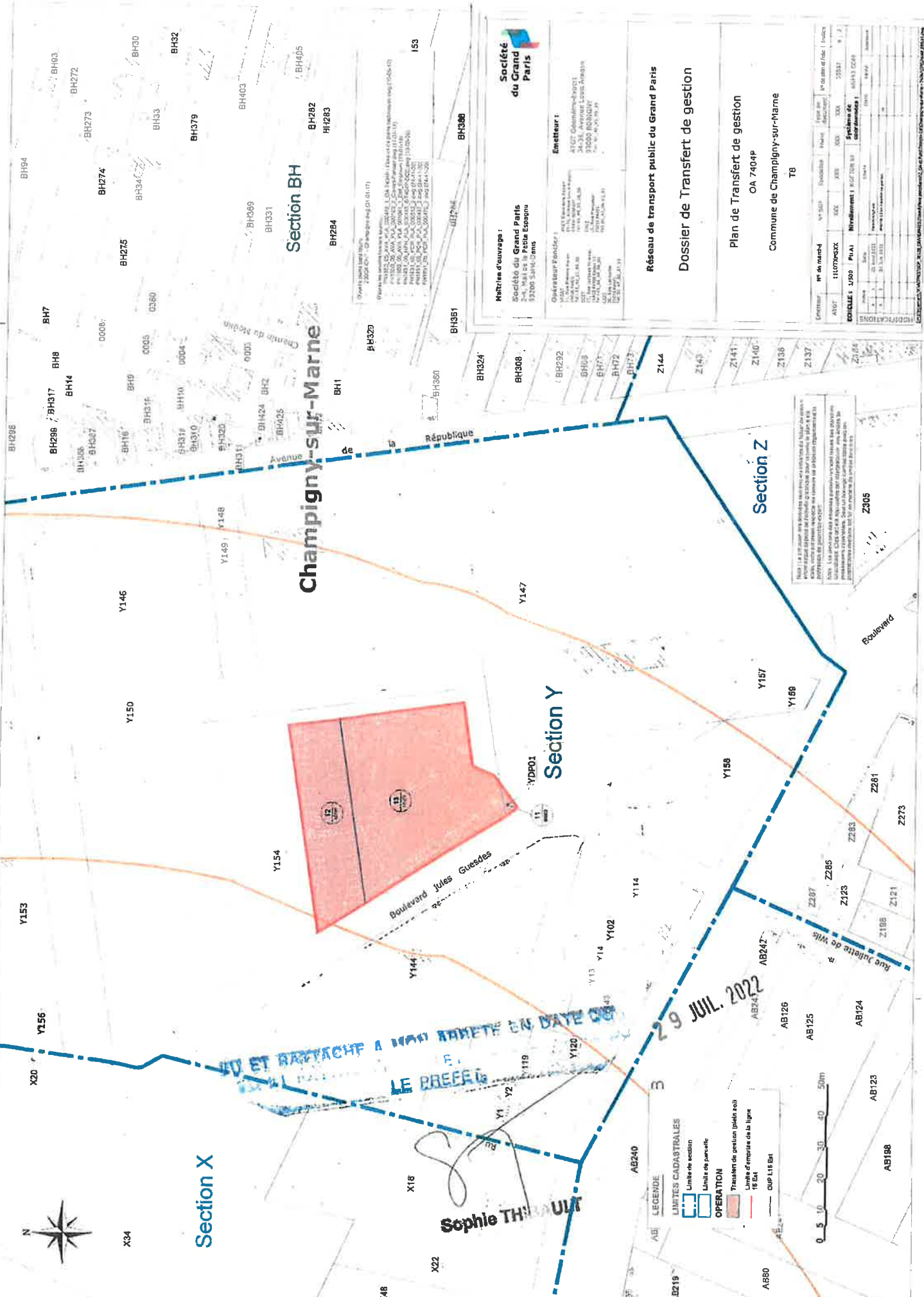
Plan de Transfert de gestion

OA 7404P

Commune de Champigny-sur-Marne

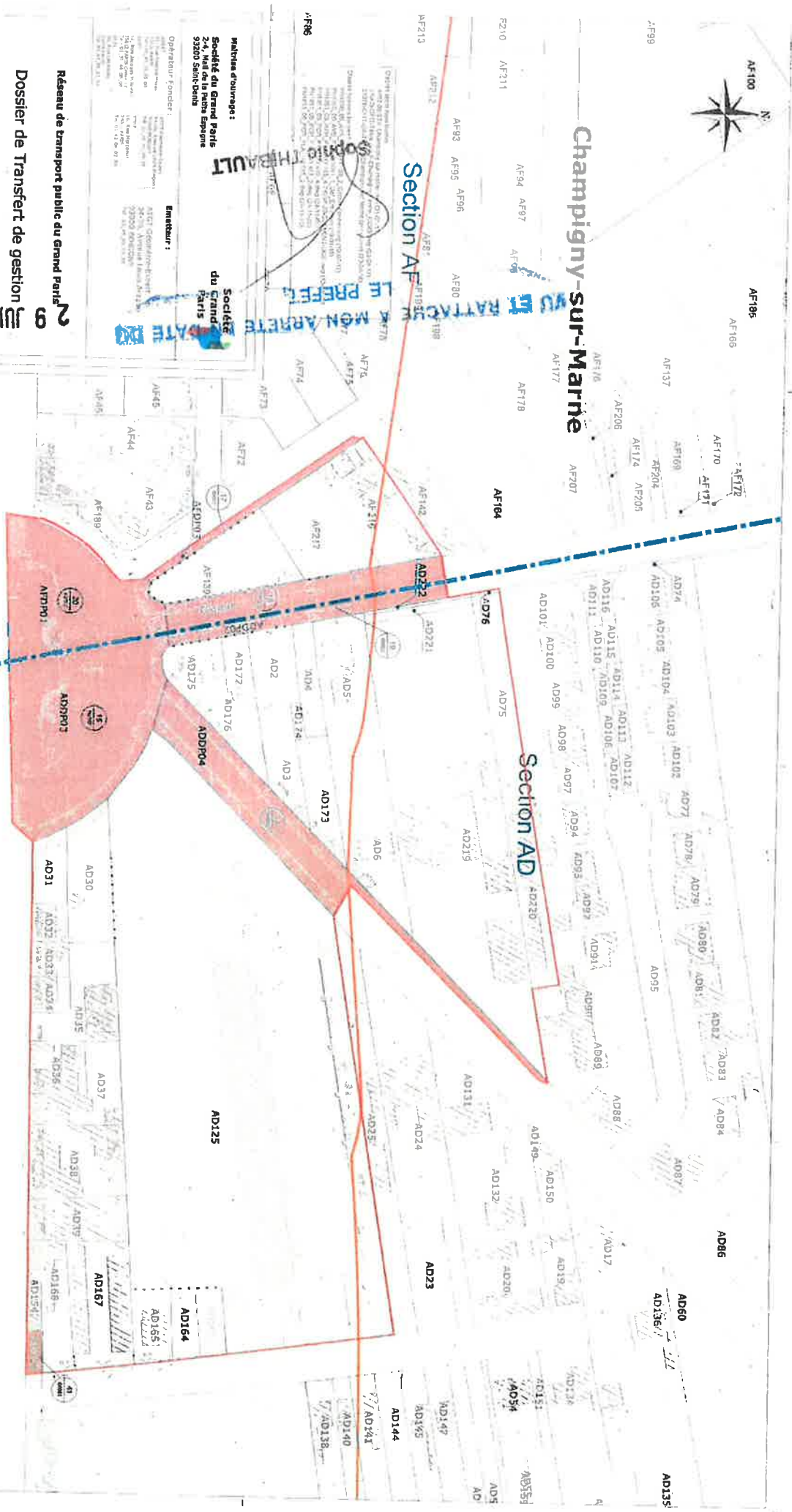
T8

Contrat	N° de marché	N° SEP	Modalité	Tranche	Forme de financement	Jeux de données	Indice
ATOT	11070950X	000	000	000	000	000	000
CHIFFRES	1300	1000	1000	1000	1000	1000	1000
MONTAGNES							





Champigny-sur-Marne



Materiaux et ouvrages:
Société du Grand Paris
2-4, Nati de la Paix Espère
93200 Saint-Denis

Société
du Grand
Paris

Réseau de transport public du Grand Paris
Dossier de Transfert de gestion
29 JUL 2022

Plan de Transfert de gestion
0A 7405P
Commune de Champigny-sur-Marne
T8

Lot	Surface	Statut	Propriétaire	Observations
1	110,00 m ²	000	000	
2	110,00 m ²	000	000	
3	110,00 m ²	000	000	
4	110,00 m ²	000	000	
5	110,00 m ²	000	000	
6	110,00 m ²	000	000	
7	110,00 m ²	000	000	
8	110,00 m ²	000	000	
9	110,00 m ²	000	000	
10	110,00 m ²	000	000	
11	110,00 m ²	000	000	
12	110,00 m ²	000	000	
13	110,00 m ²	000	000	
14	110,00 m ²	000	000	
15	110,00 m ²	000	000	
16	110,00 m ²	000	000	
17	110,00 m ²	000	000	
18	110,00 m ²	000	000	
19	110,00 m ²	000	000	
20	110,00 m ²	000	000	

Section AK

Section AK
 5 10 20 30 40 50m
 AK35
 AK36
 AK37
 AK38
 AK39
 AK40
 AK41
 AK42
 AK43
 AK44
 AK45

LEGENDE

LIMITES CADASTRALES

- Limite de section
- Limite de parcelle

OPERATION

- Transfert de gestion (plein sou)
- Limite d'emprise de la ligne
- Sur Limite Bas

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E54 - 7402P _EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00014 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE
- SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SIS 4 PLACE DE LA FONTAINE A CHAMPIGNY SUR MARNE (94)
4 place la Fontaine - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)
REPRESENTE PAR SON SYNDIC BENEVOLE
- Monsieur GORNY Serge, gérant de la "SCI LA FONTAINE"
né le 30/01/1956 à ARNAY-LE-DUC (21)
demeurant C O CALAIS 3 rue Paul Bur - DIJON (21000)

Mode	Référence cadastrale			Surface	Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect	N°	Nature			N°	Surface	N°	Surface	
L	21	SOL	4 pl la Fontaine	234	3	Total	234	234		234

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION L° 21 :
Immeuble soumis au régime de la copropriété pour avoir fait l'objet d'un état descriptif de division en 16 lots numérotés de 1 à 16, avec la quote-part des parties communes rattachée à chaque lot s'exprimant en 1.000èmes et règlement de copropriété établi suivant acte reçu par Maître RODA, notaire à LUCENAY LE AIX (Nièvre), le 14 mai 2009, publié et enregistré au 4^{ème} bureau des hypothèques de CRÉTEIL, le 27 mai 2009, volume 2009 P n° 2692.

VU ET RATTACHE A MON ARRETE EN DATE DU
LE BREEET

Sophie THIEBAULT
29 JUL. 2022

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E54 - 7A02P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00019 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Société dénommée "SCI LA FONTAINE",
Société civile immobilière au capital de 1 000,00 € identifiée au SIREN n° 421 527 284 - R.C.S. DIJON
C O CALAIS - 3 rue Paul Bur - DIJON (21000)

REPRESENTEE PAR SON GERANT

- Monsieur GORNY Serge, gérant de la société "SCI LA FONTAINE"
né le 30/01/1956 à ARNAY-LE-DUC (21)
demeurant C O CALAIS 3 rue Paul Bur - DIJON (21000)

Mode	Référence cadastrale			Surface	Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature			Lieu-Dit	N°	Surface	N°	
L		21	SOL	4 pl la Fontaine	234	3				Lot 15 : 2/1000èmes Lot 2 : 40/1000èmes Lot 14 : 2/1000èmes Lot 10 : 17/1000èmes Lot 5 : 78/1000èmes
							Total	234		

Immeuble cadastré section L n° 21

Origine de propriété

- LOT 2 - 40/1000EMES, au rez-de chaussée du bâtiment, à gauche sur cour, un local technique
 LOT 5 - 78/1000EMES, au premier étage du bâtiment, à gauche sur le palier, un appartement
 LOT 10 - 17/1000EMES, en rez-de-jardin, face au lot n° 2, à gauche en entrant sur cour, un petit jardin
 LOT 14 - 2/1000EMES, en rez-de-jardin, au fond de la cour, un cabanon en bois
 LOT 15 - 2/1000EMES, en rez-de-jardin, au fond de la cour, un cabanon en bois

Les biens et droits immobiliers que constituent les lots n° 2, 5, 10, 14 et 15, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartenant à la société dénommée « SCI LA FONTAINE », au moyen de l'acquisition, quelle en a faite des consorts VAISSIERE-CERTAIN, suivant acte reçu par Maître MEILLER, notaire associé à AUTUN (Saône et Loire), avec la participation de Maître BAUT, notaire à DIJON (Côte-d'Or) et Maître CAZOR, notaire associé à CHENOVE (Côte-d'Or), le 22 février 1999 publié et enregistré au 4^{ème} bureau des hypothèques de

S.E.G.A.T.
Société d'Etudes Générales
pour l'Aménagement du Territoire

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E54 - 7402P _EP6

CRETEIL, le 29 mars 1999, volume 1999 P n° 2182.

Origine de propriété

Origine de propriété		
Total commune	468	
Total général	468	

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E55 - 7403P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00011 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur BRUGIER Eric Jean-Paul Yvan, profession inconnue
né le 27/07/1966 à PARIS 8ème (75)
divorcé de Madame Delphine CHAPELLE suivant jugement du tribunal de grande instance de Paris le 29/09/1999 (anciennement régime de séparation des biens)
PACS enregistré au tribunal d'instance de NOGENT SUR MARNE (Val de Marne) le 20/10/2000 avec Mme DEBIEN Anne Isabelle
demeurant 628 rue Henri Barbusse - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

Mode	Référence cadastrale		Surface	Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)	
	Sect.	N°			Nature	Lieu-Dit	N°	Surface		N°
V		136	J SOL	628 rue Henri Barbusse	916	7	Total	916	916	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION V N° 136 :

La parcelle ci-dessus désignée appartient à Monsieur BRUGIER Eric Jean-Paul Yvan, savoir :

Pour moitié :

Au moyen de la donation en toute propriété qu'il en a faite de Madame LAMBERT Jacqueline Yvane Marie-Louise, épouse de Monsieur BRUGIER Georges Claude Pierre, suivant acte reçu par Maître DOUSSET, notaire associé à PARIS (1er), le 27 décembre 1991 publié et enregistré au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRETEIL le 29 janvier 1992 volume 1992 P n° 516.
Réserve du droit de retour au profit de la donatrice avec interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

Pour moitié :

Au moyen de la donation en toute propriété qu'il en a faite de Monsieur BRUGIER Georges Claude Pierre, époux de Madame LAMBERT Jacqueline Yvane Marie-Louise, suivant acte reçu par Maître DOUSSET, notaire associé à PARIS (1er), le 21 décembre 1992 publié et enregistré au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRETEIL le 22 janvier 1993 volume 1993 P n° 336.
Réserve du droit de retour au profit du donateur avec interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00012 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

BAILLERESSE

- COMMUNE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, représentée par son Maire
collectivité territoriale; personne morale de droit public Identifiée au SIREN n° 219 400 173
Hôtel de Ville - 14 rue Louis Talamoni - CHAMPIGNY SUR MARNE (94500)

PRENEUR A BAIL

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, par abréviation "SIRESCO"
Etablissement public Identifié au SIREN n° 259 300 325
68 rue Gallieni - BOBIGNY (93000)

Mode	Référence cadastrale		Surface	Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)	
	Sect.	N°			Nature	Lieu-Dit	N°	Surface		N°
V		95	SOL	600 rue Henri Barbusse	1 987	8	1 987			
V		98	SOL	62 rue Henri Barbusse	209	10	209			
					Total		2 196			

Origine de propriété

PARCELLES CADASTREES SECTION V n° 93, V n° 95, V n° 97 ET V n° 98 :

La parcelle cadastrée section V n° 95 provenant de la division de la parcelle cadastrée section V n° 70

Les parcelles cadastrées section V n° 97 et V n° 98 provenant de la division de la parcelle cadastrée section V n° 69

Les parcelles ci-dessus désignées appartiennent à la COMMUNE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, savoir :

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section V n° 93, V n° 95 et V n° 98 :

Au moyen d'une ordonnance d'expropriation rendue par le Tribunal de Grande Instance de la SEINE, le 10 mai 1962, publiée au 4^{ème} bureau des hypothèques de CRETEIL, le 22 septembre 1962 volume 5449 n° 5105.

Bail emphytéotique

Aux termes d'un acte administratif reçu par Monsieur le Maire de la Commune de CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), le 30 juin 1999, publié et cadastrée section V n° enregistré au 4^{ème} bureau des hypothèques de CRETEIL, le 20 octobre 1999, volume 1999 P n° 7756, la COMMUNE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, a consenti au SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA

S.E.G.A.T.
Société d'Etudes Générales
pour l'Aménagement du Territoire

ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E55 - 7403P_EP6

Origine de propriété
RESTAURATION COLLECTIVE, par abréviation « SIRESCO » un bail emphytéotique pour une durée de 30 années entières et consécutives à compter du 1^{er} juillet 1999.

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section V n° 97 :
En attente de la réception de documents du Service de la Publicité Foncière de CRETEIL 4.

Total commune	3 112	
Total général	3 112	

SCRIBE Acquisition ©

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00011 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Société dénommée "SOCIETE PARISIENNE DE DIFFUSION IMMOBILIERE SARL"
 Société à responsabilité limitée au capital de 106 714,31€ identifiée au SIREN n° 572 089 639 - R.C.S. NANTERRE
 6 avenue Galois - BOURG-LA-REINE (92340)
REPRESENTEE PAR SON GERANT
 - Monsieur CARAT Léon Bernard, gérant de la "S.P.D.I. SARL"
 né le 27/03/1913 à PARIS 14ème (75)
 demeurant 5 avenue des Mollins - FONTENAY AUX ROSES (92260)

Mode	Référence cadastrale		Surface	Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°			Nature	Lieu-Dit	N°	Surface	
AD		76	SOL	rue Jules Ferry	6	16	Total	6	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION AD N° 76, provenant de la division de la parcelle cadastrée section AD n°9 :

La parcelle ci-dessus désignée appartient à la société dénommée « SOCIETE PARISIENNE DE DIFFUSION IMMOBILIERE » au moyen de l'adjudication prononcée à son profit suivant jugement rendu à l'encontre de consorts DIREZ, par le Tribunal Civil de Première Instance du département de la Seine, le 30 mai 1956 publié au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRETEIL le 1^{er} août 1956 volume 3899 n° 2278.

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E57 - 7405P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00012 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRES

- Madame ARAUJO DE OLIVEIRA Maria dos Prazêres , employée de maison
née le 31/01/1965 à BOIVAES - PONTE DA BARCA (Portugal)

et
Monsieur GONCALVES RIBEIRO Amindo son époux, chef d'équipe
né le 15/09/1965 à BEIRA DO LIMA - PONTE DE LIMA (Portugal)
mariés le 18/08/1985 à BOIVAES - PONTE DA BARCA (Portugal)
mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts sans contrat préalable
demeurant 116 boulevard Gabriel Péri - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

Mode	Référence cadastrale		Surface	Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en n° ou ca)
	Sect.	N°			Nature	Lieu-Di	N°	Surface	
AD	AD	4	SOL	6 rue Jules Ferry	194	34	194		
AD	AD	174	SOL	6 rue Jules Ferry	32	36	32		
					Total		226		

Origine de propriété

PARCELLES CADASTREES SECTION AD N° 4, AD N° 173, AD N° 174 :

Les parcelles cadastrées section AD n° 173 et AD n° 174 provenant de la division de la parcelle cadastrée section AD n° 71

Les parcelles ci-dessus désignées appartiennent à Monsieur GONCALVES RIBEIRO Amindo et Madame ARAUJO DE OLIVEIRA Maria dos Prazêres, son épouse, au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite au nom et pour le compte de la communauté, de Monsieur CHENUIL Bruno Antonio Enricó, suivant acte reçu par Maître DEMONGEOT, notaire associé à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), le 17 septembre 2004 publié et enregistré au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRETEIL le 26 octobre 2004 volume 2004 P n° 7880

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E57 - 7405P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00016 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

INDIVISAIRE

- Madame DELEPLACE Claire Marie-Jeanne Lucienne, retraitée
née le 01/06/1949 à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94)
épouse de Monsieur GIRARDIN Jean-Daniel
mariée le 16/04/1968 à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94)
mariée sous le régime de séparation de biens
demeurant 16 rue du Petit Paris - JOUY-LE-CHATEL (77970)

INDIVISAIRE

- Monsieur DELEPLACE Dominique Patrick Gérard, chef d'entreprise
né le 22/09/1960 à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94)
époux de Madame MOLIERE Corinne Nathalie
marié le 15/06/1991 à VOINSLES (77)
marié sous le régime de séparation de biens
demeurant 4 rue Louis Pasteur - BONCHAMPS-LES-LAVAL (53960)

INDIVISAIRE

- Monsieur DELEPLACE Gérard Lucien, retraité
né le 02/07/1939 à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94)
époux de Madame DELANNIS Marie Josée Françoise Janine
marié le 15/04/1966 à PARIS 9ème (75)
marié sous le régime de séparation de biens
demeurant 56 promenade des Anglais - LA VARENNE SAINT HILAIRE (94210)

Mode	Référence cadastrale						N°	Surface	N°	Surface	N°	Surface	Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Leu-Dit	Surface	N°							
AD		39	SOL	145 BIS AV. ROGER SALENGRO	342	25		342					
AD		38	SOL	145 AV. ROGER SALENGRO	538	26		538					
					Total			880					

PARCELLES CADASTREES SECTION AD N° 38 ET AD N° 39 :

Origine de propriété

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E57 - 7405P_EP6

Origine de propriété

Les parcelles ci-dessus désignées appartiennent à l'indivision DELEPLACE, savoir :

Pour moitié : Du chef de Monsieur DELEPLACE Gérard Lucien, Madame DELEPLACE Claire Marie-Jeanne Lucienne et Monsieur DELEPLACE Dominique Patrick Gérard

Biens recueillis dans la succession de Monsieur DELEPLACE Lucien Léon, leur père, en son vivant retraité, né le 7 avril 1912 à VINEUIL SAINT FIRMIN (Oise), époux en premières noces de Madame BONIE Fernande Georgette et époux en secondes noces de Madame BOSSICARD Jeannine, décédé le 8 mars 1987 à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), duquel ils étaient Monsieur DELEPLACE Gérard Lucien, Madame DELEPLACE Claire Marie-Jeanne Lucienne et Monsieur DELEPLACE Dominique Patrick Gérard, héritiers pour le tout ou divisément chacun pour 1/3 sauf à prendre en compte les droits de survie revenant à Madame BOSSICARD Jeannine soit la totalité en usufruit.
La réserve d'usufruit que détenait Madame BOSSICARD Jeannine se trouve éteinte par suite de son décès survenu le 1^{er} juin 2015 à BRY SUR MARNE (Val de Marne).

Attestation de propriété établie après décès par Maître DINIELLE, notaire à JOUY LE CHATEL (Seine et Marne), le 4 septembre 1987 publiée et enregistrée au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRETEIL le 29 octobre 1987 volume 1987 P n° 7132.

Pour moitié : Du chef de Madame DELEPLACE Claire Marie-Jeanne Lucienne et Monsieur DELEPLACE Dominique Patrick Gérard

Biens recueillis dans la succession de Madame BOSSICARD Jeannine, leur mère, en son vivant retraitée, née le 4 septembre 1928 à PARIS (8^{ème}), veuve de Monsieur DELEPLACE Lucien Léon, décédée le 1^{er} juin 2015 à BRY SUR MARNE (Val de Marne), de laquelle ils étaient Madame DELEPLACE Claire Marie-Jeanne Lucienne et Monsieur DELEPLACE Dominique Patrick Gérard, héritiers pour le tout ou divisément chacun pour une moitié.

Attestation de propriété établie après décès par Maître FIRKOWICZ, notaire associé à BOISSY SAINT LEGER (Val de Marne), le 17 février 2016 publiée et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de CRETEIL 4, le 14 mars 2016 volume 2016 P n° 1655.

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

**METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E57 - 7405P_EP6**

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E57 - 7405P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00020 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Société dénommée "SCI VP PRO"
Société civile immobilière au capital de 1 000 € identifiée au SIREN n° 794 892 040 - R.C.S. CRETEIL
139 avenue Roger Salengro - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

REPRESENTEE PAR SON CO-GERANT

- Monsieur BERNIER Christophe, co-gérant de la "SCI VP PRO"
né le 23/06/1972 à MONTARGIS (45)
demeurant 5 chemin de l'île de Conge - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

REPRESENTEE PAR SA CO-GERANTE

- Madame DELECLUSE Catherine, co-gérante de la "SCI VP PRO"
née le 03/05/1973 à ORLÉANS (45)
demeurant 5 chemin de l'île de Conge - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)		
	Sect.	N°		Nature	Lieu-Dit	Surface	Surface		N°	Surface
AD		35	SOL	139 AV. ROGER SALENGRO	441	29	Total	441	441	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION AD N° 35 :

La parcelle ci-dessus désignée appartient à la société dénommée « SCI VP PRO » au moyen de l'acquisition qu'elle en ont faite de Monsieur ROBILLARD Philippe et Madame HOUEN Marie-Hélène, son épouse, suivant acte reçu par Maître LANGLES DE BEAUVOIR notaire à AUBERVILLIERS (Seine Saine Denis), le 31 octobre 2013 publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CRETEIL 4, le 28 novembre 2013, volume 2013 P n° 6404.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00024 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Monsieur LIN CO TIN Marc, restaurateur
né le 21/12/1947 à WEN CHOU (Chine)
et
Madame TIA Hung Min son épouse, sans profession
née le 11/10/1950 à CHEKIANG (Chine)
mariés le 01/01/1969 à CHEKIANG (Chine)
mariés sans contrat de mariage préalable
demeurant 8 rue Jules Ferry - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

Mode	Référence cadastrale		Surface	Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)	
	Sect.	N°			Nature	Lieu-Dit	N°	Surface		N°
AD		5	SOL	8 rue Jules Ferry	584	32	Total	584	584	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION AD N° 5 :

La parcelle ci-dessus désignée appartient à Monsieur LIN CO TIN Marc et Madame TIA Hung Min, son épouse, au moyen de l'acquisition qu'il en ont faite au nom et pour le compte de ladite communauté, de Monsieur DJURIC Dragi et Madame STOJIC Draginja, suivant acte reçu par Maître ARNAUD, notaire associé à SENS (Yonne), avec la participation de Maître PEPIN, notaire à SAINT ARNOULT EN YVELINES (Yvelines), le 21 janvier 2009, publié et enregistré au 4^{ème} bureau des hypothèques de CRETEIL, le 27 février 2009, volume 2009 P n° 1103.

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E57 - 7405P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00025 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE
- Monsieur ADRI Haim, acteur
né le 14/05/1968 à IL TEL-AVIV YAFFO (ISRAEL)
divorcé de Madame ROULOT Muriel suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de CRETEIL le 12 décembre 2016
demeurant 114 boulevard Gabriel Péri - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

Mode	Référence cadastrale		Surface	Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°			N°	Surface	N°	Surface	
AD	6	SOL	114 boulevard Gabriel Péri	648	33	Total	648		

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION AD N° 6 :

La parcelle ci-dessus désignée appartient à Monsieur ADRI Haim, savoir :

Originellement ledit bien dépendait de la communauté de biens réduite aux acquêts ayant existé entre Monsieur ADRI Haim et Madame ROULOT Muriel au moyen de l'acquisition qu'ils en avaient faite au cours et pour le compte de ladite communauté, de Madame DAUX Monique Jeannine, suivant acte reçu par Maître BEHIN, notaire à NOGENT-SUR-MARNE (Val de Marne), le 26 mars 1996, publié et enregistré au 4^{ème} bureau de hypothèques de CRETEIL, le 23 mai 1996, volume 1996 P n° 2991.

Liquidation de la communauté et homologation :

Etat liquidatif sous condition suspensive du prononcé de leur divorce, des biens ayant dépendu de la communauté ayant existé entre Monsieur ADRI Haim et Madame ROULOT Muriel, établi suivant acte reçu par Maître CELLARD, notaire associé à SAINT-MANDE (Val de Marne) les 9 et 11 mai 2016, condition suspensive réalisée et constatée suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de CRETEIL, le 12 décembre 2016, déposé au rang des minutes de Maître CELLARD, notaire associé à SAINT-MANDE (Val de Marne), suivant acte reçu par lui, le 21 décembre 2016, le tout publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CRETEIL 4, le 30 juin 2017, volume 2017 P n° 4479.
Il est ici précisé qu'à l'issue de la liquidation le bien a été attribué à Monsieur ADRI Haim.

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E57 - 7405P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00032		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE			
- Madame KHALOUA Linda , profession Inconnue née le 16/08/1965 à CRÉTEIL (94) célibataire majeure demeurant 2 rond point Jean Baptiste Clément - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)			

Mode	Référence cadastrale		Surface	Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°			Nature	N°	Surface	N°	
AD		30	SOL	2 rpt Jean Baptiste Clément	421	40	Total	421 424	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION AD N° 30 :

La parcelle ci-dessus désignée appartient à Madame KHALOUA Linda suivant Jugement d'adjudication du 26 juin 1997 et déclaration d'adjudicataire du 30 juin 1997 rendus par le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, publié et enregistré au 4^{ème} bureau des hypothèques de CRÉTEIL le 9 octobre 1997, volume 1997 P n° 6662.

Total commune		8 793	
Total général		8 793	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

**METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E57 - 7405P_EP6**

ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E56 - 7404P _EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00001 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- Etablissement dénommé " VALOPHIS HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL-DE-MARNE" représenté par son président
Etablissement public à caractère industriel et commercial identifié au SIREN n° 785 769 555 - R.C.S. CRETEIL
9 route de Choisy - CRETEIL (94000)

Mode	Référence cadastrale		Surface	Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)	
	Sect.	N°			Nature	Lieu-Dit	N°	Surface		N°
Y		154	SOL	3 boulevard Jules Guesde	12 13	a c	1 036 2 175	b	6 489	domaine public
						Total	3 211			

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION Y N° 154, provenant de la division de la parcelle cadastrée section Y n° 121

La parcelle ci-dessus désignée appartient à l'établissement dénommé « VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE », anciennement dénommé « OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU VAL DE MARNE », au moyen du transtient qu'il en a fait de l'établissement dénommé « OFFICE PUBLIC D'HABITATION A LOYER MODERE INTERDEPARTEMENTAL DE LA REGION PARISIENNE », suivant acte reçu par Maître WALLUT, notaire associé à PARIS (16^{ème}), le 14 novembre 1983, NNE, publié et enregistré au 4^{ème} bureau des hypothèques de CRETEIL, le 14 décembre 1983 volume 5069 n° 14.

DU EST RATTACHE A MON ARRETE EN DATE DU 29 JUL. 2022
LE PREET


Sophie THIBIAULT

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E56 - 7404P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00002	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE		
- Commune de CHAMPIGNY-SUR-MARNE représentée par son Maire collectivité territoriale, personne morale de droit public Identifiée au SIREN n° 219 400 173 Hôtel de Ville - 14 rue Louis Talamoni - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)		

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	Surface	
Y		155	SOL	boulevard Jules Guesde	514	11				
							Total	24	24	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION Y N° 155

La parcelle désignée ci-dessus appartient à la COMMUNE DE CHAMPIGNY SUR MARNE, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de l'établissement dénommé « VALOPHIS HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE » suivant acte reçu par Maître GUEZ, notaire associé à NOGENT SUR MARNE (Val de Marne), avec la participation de Maître LACOURTE, notaire à PARIS, le 18 janvier 2013 publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CRETEIL 4, le 13 février 2013 volume 2013 P n° 872.

Aux termes d'un acte reçu par Maître LACOURTE, notaire associé à PARIS (16^{ème}), avec la participation de Maître GUEZ, notaire à NOGENT SUR MARNE (Val de Marne), le 18 janvier 2013 publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CRETEIL 4, le 12 février 2013 volume 2013 P n° 833, il a été institué une servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales grevant les parcelles cadastrées section Y n° 150 et Y n° 155 sur le territoire de la commune de CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne) au profit des parcelles cadastrées Y n° 145, Y n° 146 et Y n° 147 sur le territoire de la commune de CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne).

Total commune	3 235
Total général	3 235

ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E57 - 7405P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00001

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE représentée par son Maire

Collectivité territoriale, personne morale de droit public identifiée au SIREN n° 219 400 173

Hôtel de Ville - 14 rue Louis Talamoni - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)

Mode	Référence cadastrale		Num. du plan	Entrise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)	
	Sect.	N°		N°	Surface	N°	Surface		
AD	153	SOL	147 BIS AV. ROGER SALENGRO	76	41	Total	53	23	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION AD N° 153 :

La parcelle ci-dessus désignée appartient à la COMMUNE de CHAMPIGNY-SUR-MARNE au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE (SADEV94), suivant acte administratif reçu par Monsieur le Maire de la commune de CHAMPIGNY-SUR-MARNE, le 15 octobre 1998, publié et enregistré au 4^{ème} bureau des hypothèques de CRETEIL, le 12 janvier 1999, volume 1999 P n° 160.

S.E.G.A.T.
Société d'Etudes Générales
pour l'Aménagement du Territoire

ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires

METRO GRAND PARIS LIGNE 15 EST
00E57 - 7405P_EP6

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROPRIETE 00002		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE			
- COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE représentée par son Maire			
Collectivité territoriale, personne morale de droit public identifiée au SIREN n° 219 400 173			
Hôtel de Ville - 14 rue Louis Talarni - CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)			

Mode	Référence cadastrale		Surface	Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°			Nature	Lieu-Dit	N°	Surface	
AD		DP04	SOL		14	1 055			
AD		DP03	SOL	boulevard Gabriel Peri	15	1 833			
AF		DP03	SOL	Rond Point Jean Baptiste Clément	17	150			
AD		DP02	SOL	rue Auguste Taravella	18	608			
AD		DP02	SOL	rue Jules Ferry	19	337			
AF		DP01	SOL	rue Jules Ferry	20	1 196			
				Rond Point Jean Baptiste Clément		5 179			
					Total				